

PROCES-VERBAL DU MARDI 18 JUILLET 2023 – 19 h 30

	Norguet Sylvie Président de séance	Desvaux Philippe	Moyer Franck	Bertin Cyrille	Breton Patrice
Présent	X	X	X		X
Absent					
Excusé				X Mme Sylvie Norguet	
Pouvoir					
	Lucas Thierry	Corbin Martine	Provost Annick	François Elodie	Wojnar Loïc
Présent	X	X	X	X	
Absent					
Excusé					X M. Franck Moyer
Pouvoir					

Nomination secrétaire de séance : Madame CORBIN Martine

Ordre du jour :

- 1) Motion pour un statut protecteur des élus victimes d'agressions verbales ou physiques
- 2) Désignation référent canicule
- 3) Rapport d'activité 2022 CATV
- 4) Aménagement terrain
- 5) Questions diverses (France Services, congés mairie, chantier citoyen, panneau fibre, etc...)

1) **Motion pour un statut protecteur des élus victimes d'agressions verbales ou physiques**

CONSIDÉRANT les menaces dont ont été victimes entre autres les maires de Saint-Brévin-les-Pins, Yannick Morez, de Trôo, Jean-Luc Nexon, victime l'été dernier de violences verbales et physiques et plus proche de nous, de Vendôme, Laurent Brillard,

CONSIDÉRANT que pour le premier l'issue a été de démissionner et quitter sa commune, pour le deuxième un simple rappel à la loi a été fait aux auteurs, et pour le dernier de constater un classement sans suite de sa plainte,

CONSIDÉRANT que les agressions verbales et physiques contre les élus locaux ont augmenté de plus de 32 % entre 2021 et 2022, passant de 1720 à 2265 actes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPORTE son plein et entier soutien aux Maires et à tous les élus victimes de menaces ou d'agressions physiques, verbales et écrites,

APPELLE à une prise de conscience qui rétablisse le respect dû aux élus et donc à notre République.

APPELLE à une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics dans la lutte contre ces agressions et à ne montrer aucune tolérance pour quiconque enfreint les règles fondant notre vie en commun,

DEMANDE à l'Etat d'instaurer et appliquer un réel statut protecteur de l' élu.

2) **Désignation référent canicule**

Le plan canicule a pour objectif d'anticiper la survenue d'une canicule, de définir les actions de prévention et de porter une attention particulière aux populations à risques. Le CIAS sollicite les maires afin de préparer aux conséquences d'une éventuelle canicule. A cet effet, il est demandé de désigner un référent canicule. Ce référent recensera les personnes considérées comme vulnérables : personnes âgées ou handicapées, vivant seules, isolées géographiquement ou affectivement, malades, dépendances, ayant des difficultés à se déplacer. Le conseil municipal nomme M. Franck Moyer référent canicule.

3) **Rapport d'activité 2022 CATV**

Ce rapport d'activité fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres, à leur conseil municipal respectif. Le rapport d'activité pour l'exercice 2022 de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois a ainsi été communiqué à la commune de Villiersfaux. Dès lors, il appartient au Conseil municipal d'en prendre connaissance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activités 2022 de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois ;

Considérant que l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année, au maire de chaque commune membre de tout établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant que la commune de Villiersfaux est une commune membre de la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois pour l'année 2022.

4) Aménagement terrain

Le bureau d'études Viatic (M. Couty Arnaud) a présenté le projet d'aménagement du terrain rue des Ecoles. Puis à donner son analyse des plis suite à la mise en concurrence des entreprises. Sur 6 entreprises consultées 4 ont répondu.

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Colin de Saint-Ouen pour un montant de 98 960 €. Le débardage de la cabane sera effectué par les élus après le 15 août.

5) Questions diverses

↳ Cimetière

La commune va procéder au relevé des 2 tombes non renouvelées pour un montant de 1 024 € TTC auprès de la sarl Brillard à Saint Firmin des Prés.

↳ France Services

Le bus France Services sera 1 fois par mois sur la commune le lundi de 11 h 15 à 12 h 45. 1^{er} passage le lundi 25 septembre 2023. Voir le planning sur le site de la commune : villiersfaux.fr

↳ Chantier citoyen

Les peintures dans la cour de l'école seront réalisées par les jeunes retenus par la communauté d'agglomération dans le cadre du chantier citoyen du lundi 28 août au vendredi 1^{er} septembre, tous les matins de 8 h à 12 h.

↳ Fibre

La commune fait partie des taux d'éligibilité à la fibre supérieur ou égal à 98%. Val de Loire Numérique propose la fourniture d'un panneau à poser à côté d'un panneau entrée.

↳ Divers

- Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés annuels du lundi 24 juillet au vendredi 11 août 2023.
- Le Coudray : un arbre a poussé sur le domaine public. Il va être coupé par M. Patrice Breton
- M. Delille Florian, charpentier s'est installé sur la commune rue de Thoré (anciennement le silo).
- M. Thierry Lucas relate différents désagréments survenus ces derniers jours dans le lotissement Fosse Saint Julien.

Séance levée à 22 h 30

La secrétaire de séance

Mme Martine CORBIN



Le Maire,

Mme Sylvie NORGUET

